

Certificat de formateur Catec®

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Domaine de l'eau potable et de l'assainissement**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **231**, **343**, **344r**

Code(s) ROME : **F1705**, **H1303**, **K2306**, **K2111**, **K2301**

Formacode : **12541**

Date de création de la certification : **08/02/2013**

Mots clés : **Espace clos**, **Eau - Assainissement**, **Espace confiné**, **Catec®**

Identification

Identifiant : **1718**

Version du : **08/02/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [R 472 Mise en oeuvre du dispositif CATEC : Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Recommandation adoptée par le Comité Technique National des industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication \(CTN C\) le 19 novembre 2012.](#)
- [R447 Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés. Recommandation adoptée par le comité technique national du transport, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication, lors de sa réunion du 25 juin 2009.](#)

Non formalisé :

- [Les accidents liés directement au confinement provoquent détresses respiratoires, noyades... On compte malheureusement presque tous les ans](#)

des décès (intoxication par l'hydrogène sulfuré notamment). Les statistiques de sinistralité du CTN C regroupées par code NAF 3600Z «Captage, traitement et distribution d'eau » et 3700Z «Collecte et traitement des eaux usées ou les codes risques 410ZA (captage, traitement et distribution de l'eau) et 900AA (autres services d'assainissement) regroupent les événements survenus pour les personnels « du seul domaine de l'eau et de l'assainissement ». La description de ces situations rencontrées régulièrement (lieux aux risques spécifiques, activités multiples, personnels rattachés à des métiers différents) conduit à proposer un dispositif de formation fondateur d'une culture commune de prévention, pour tous les acteurs concernés.

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification du formateur Catec® a pour objectif de valider les compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout **formateur** certifié de concevoir et d'animer des sessions Catec®, d'évaluer des salariés et de certifier leurs compétences dans les rôles d'intervenant Catec® et/ou de surveillant Catec® lors des interventions dans les espaces confinés du domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

La certification des formateurs par l'INRS est une des composantes de la recommandation R 472. Cette recommandation, adoptée par le CTN C et la CNRACL, porte sur la maîtrise des risques liés à l'intervention en espace confiné dans le milieu de l'eau et de l'assainissement.

Toute l'activité de formation et de certification au sein du dispositif est suivie et auditée par le Comité d'observation et de suivi (COS).

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Les formateurs Catec® sont a minima sauveteurs secouristes du travail.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences du formateur Catec® se déclinent selon deux domaines de compétences :

Domaine 1 : organiser et animer des formations Catec® et évaluer des candidats.

Domaine 2 : identifier, analyser les risques et définir les mesures de prévention pour les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement (en particulier pour la réalisation de formations Catec® sur site réel sécurisé).

Le domaine 1 comporte trois compétences répertoriées de 1 à 3 :

- 1 - Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
- 2 - Construire, réaliser, animer et évaluer des formations Catec®.
- 3 - Actualiser ses compétences techniques, scientifiques et réglementaires.

Le domaine 2 comporte trois compétences répertoriées 4 à 6 :

- 4 - Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel.
- 5 - Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
- 6 - Travailler en binôme avec un autre formateur.

Modalités générales

La formation de formateur Catec® s'adresse à un groupe de 10 à 15 personnes. Elle est conforme à la recommandation R 472 (2012 - CTN C, 2013 - CNRACL).

Cette formation est d'une durée de 42 heures en présentiel (durée minimale) réparties sur deux semaines non consécutives, organisées en plusieurs séquences. Un travail d'intersession est demandé (durée minimale estimée entre 14 et 21 heures).

La formation dispensée comprend une partie théorique : ventilation, détection en temps réel, évaluation des risques et une partie pratique : réflexion sur les démarches de prévention et les préconisations des recommandations, les mises en situation de formation et d'évaluation, la prise en compte des différents contextes.

Les phases d'évaluation des compétences des formateurs se déroulent durant la deuxième séquence : contrôle des connaissances (1 heure), évaluation du travail personnel d'intersession, étude de cas (4 heures), soutenance devant un jury (environ 30 minutes/candidat).

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoires (MAC) tous les 3 ans.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Public visé par la certification

- Formateurs des organismes ou des entreprises en charge de formations à la sécurité

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Pour l'entité utilisatrice

La certification de formateur Catec® est obligatoire pour exercer au sein du dispositif.

Le besoin en formateurs certifiés Catec® est important sur le court et moyen terme.

Le formateur est un acteur du déploiement national du dispositif. Pour une entité habilitée il réalise les formations, évalue et certifie les compétences (rôles d'intervenant Catec® et/ou de surveillant Catec®)

L'INRS anime le réseau des formateurs. Les formateurs contactent l'INRS en tant que de besoin, qui peut relayer auprès des experts. Les formateurs ont la capacité de maintenir et d'augmenter leurs compétences au cours du temps.

Ils profitent de la veille et des productions de l'INRS.

Les entités utilisatrices de formateurs Catec® :

- s'ouvrent l'accès à un marché nouveau ;
- disposent de l'accompagnement de l'INRS (audits, assistances) ;
- peuvent se prévaloir de l'habilitation obtenue, information diffusée sur le site de l'INRS ;
- ont la capacité de demander une habilitation et de devenir acteur du dispositif national porté par le Réseau Prévention Assurance maladie Risques professionnels / INRS ;
- apportent à leurs clients l'assurance que les sessions de formation et les certifications sont réalisées dans le respect de la R 472, qualité et nombre des formateurs, moyens techniques mobilisés, organisation des sessions. Chaque session est animée par 2 formateurs évaluateurs certifiés Catec®. Au moins un des deux formateurs Catec® est directement rattaché à l'entité dispensatrice de la formation.

Les entités utilisatrices non habilitées bénéficient des compétences et des apports du formateur certifié Catec® pour la conception ou réalisation de modules de formation et d'entraînement.

Evaluation / certification

Pré-requis

Les prérequis suivants sont à documenter dans un dossier de candidature après l'envoi de la demande d'inscription.

Seuls les dossiers de candidature complets ouvrent l'accès aux formations de formateurs.

Le formateur doit justifier d'une formation pédagogique et/ou d'une pratique régulière d'au moins deux ans de formation pour adultes. Les formateurs d'organisme de formation devront justifier d'une base minimale de 50 jours de face à face par an, les formateurs d'entreprise intervenant en espace confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement devront justifier d'une base minimale de 24 jours de face à face par an.

Le formateur doit justifier d'une expérience technique des interventions en espace confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement d'au moins 2 ans (exercice d'un métier dans ces milieux, ou assistance d'un formateur confirmé).

Le formateur qui évalue les intervenants en espace réel sécurisé est apte au plan médical pour intervenir en espace confiné et utiliser les équipements de sécurité mis en œuvre à cette occasion.

Le formateur doit avoir suivi et satisfait aux exigences de la formation gratuite, sur les fondamentaux de la prévention, dispensée par l'INRS : *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* (durée estimée : 20 heures réparties sur 3 mois). Les conditions d'inscription à cette formation sont précisées sur le site de l'INRS.

Centre(s) de passage/certification

- <http://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-espace-confine.html>

Le formateur doit être formé aux premiers secours Sauveteur secouriste du travail (SST ou équivalent reconnu comme tel par le réseau prévention Assurance Maladie Risques professionnels / INRS, avec un recyclage régulier) et avoir un certificat valide sur la période de formation pour assurer les formations Catec®.

Le formateur doit avoir des connaissances sur :
la réglementation, en particulier celle citée dans le document de référence ;

le balisage ;

les démarches nécessaires à l'obtention des arrêtés de voiries.

Le formateur doit maîtriser (en général confirmé par des stages spécifiques et régulièrement renouvelés) :

l'utilisation des détecteurs ;

l'utilisation des équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode) ;

l'utilisation de plusieurs (au moins 2 différents) appareils respiratoires d'évacuation.

Compétences évaluées

Chaque domaine de compétence donne lieu à une épreuve de certification.

Domaine de compétence 1 :

Organiser, animer une formation Catec® et évaluer des candidats

1. Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
2. Construire, réaliser, animer et évaluer des formations.
3. Actualiser ses compétences techniques, scientifiques, réglementaires.

Domaine de compétence 2 :

Identifier, analyser les risques et définir des mesures de prévention pour les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement, en particulier pour la réalisation de formations Catec® sur site réel sécurisé.

4. Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel.
5. Maîtriser les interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
6. Travailler en binôme avec un autre formateurs.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N2

La validité est Temporaire

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoires (MAC) tous les 3 ans.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

La matérialisation officielle de la certification est la délivrance d'un certificat de formateur Catec®.

Plus d'informations

Statistiques

100 formateurs sont certifiés dont 50 exercent. Plus d'une trentaine vont suivre le recyclage de 2016 par rapport aux certifiés de 2013.

1100 sessions de formation ont été dispensées par les formateurs.

Autres sources d'information

<http://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-espace-confine.html>